

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 octobre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2008-1018-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2008-1019-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2008-1020-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 OCTOBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 22 octobre 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2008-1021-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 2 et 15 (P.D.C.T.) septembre 2008 ;
  - de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 8 septembre 2008.
- 

#### **CE-2008-1022-DEC MANDAT / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1001 / LOGEMENT SOCIAL / CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU le projet de construction de logement social sur le chemin Saint-Charles entre la rue Hervieux et la rue de la Loire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin de permettre la réalisation du projet de logement social d'un maximum de trois (3) étages et de soixante-douze (72) unités d'habitation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité technique du logement social de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire pour la

rédaction, dans les meilleurs délais, d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Hervieux et la rue de la Loire, un projet de logement social d'un maximum de trois (3) étages et de soixante-douze (72) unités d'habitation.

---

**CE-2008-1023-DEC    DEMANDE DE MAINLEVÉE / ENBRIDGE /  
PROJET DE LOGEMENT SOCIAL / CHEMIN  
SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE la compagnie Enbridge Pipeline inc. donnait à la Ville de Terrebonne le lot numéro 2 914 837 du cadastre du Québec aux termes d'un acte de donation daté du 21 juin 2001 et publié au bureau de la publicité des droits de L'Assomption sous le numéro 590861 ;

ATTENDU QU'aux termes de cet acte de donation, une servitude de non-construction fut créée en faveur de la compagnie Enbridge Pipeline inc. ;

ATTENDU QU'aux termes de ce même acte, la Ville de Terrebonne s'est engagée auprès de la compagnie Enbridge à réaliser certaines obligations plus amplement décrites aux paragraphes numéros 1 à 5 et au dernier paragraphe de la rubrique DROITS ET OBLIGATIONS DE LA DONATAIRE ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire obtenir une annulation de la servitude de non-construction et d'une mainlevée des obligations créées aux termes de l'acte de donation précité, et ce, pour des fins de logement social ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service développement économique, que le Comité exécutif demande à la compagnie Enbridge Pipeline inc. l'annulation de la servitude et une mainlevée des obligations plus amplement décrites aux paragraphes numéros 1 à 5 et dernier paragraphe de la rubrique DROITS ET OBLIGATIONS DE LA DONATAIRE créées aux termes de l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de L'Assomption sous le numéro 590869.

---

**CE-2008-1024-DEC    ACCEPTATION DES PLANS CORRIGÉS ET  
PLANS DE LOTISSEMENTS DES LOTS  
4 223 496, 4 223 497, 4 223 498, 4 223 499,  
4 223 500 ET 4 223 501 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC / EXPROPRIATION ALAIN  
BUSSIÈRES**

ATTENDU QUE le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots numéros 2 922 076, 2 922 078 et une partie des lots 2 922 070, 2 922 071, 2 922 072 et 3 149 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, a été adopté sous le numéro 371 lors de la séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, le 28 mai 2007;

ATTENDU QUE ces lots et parties de lots sont situés dans le secteur du boulevard des Plateaux et ont fait l'objet d'avis d'expropriation à l'encontre de M. Alain Buissières, de servitude pour fins de rue par Mme Henriette Chapleau Morin et de cession pour fins de rue par 9174-8442 Québec inc. (Grilli);

ATTENDU QU'une description technique avait été préparée par M. Jacques Noury, le 20 avril 2007, démontrant les lots et parties de lots visés;

ATTENDU QUE la procédure en expropriation, l'autorisation de servitude et la promesse de cession de rue furent réalisées en conformité de ladite description technique;

ATTENDU QUE la description technique précitée ne reflétait pas la réalité et que lors de la préparation des plans de lotissement par M. Jacques Blain, arpenteur-géomètre, une modification cadastrale s'est avérée nécessaire ;

ATTENDU QUE la modification cadastrale fut acceptée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et que les nouveaux lots ainsi corrigés furent déposés le 6 octobre 2008;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter les plans cadastraux corrigés et les plans de lotissements des lots numéros 4 223 496, 4 223 497, 4 223 498, 4 223 499, 4 223 500 et 4 223 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparés par M. Jacques Blain, arpenteur-géomètre, le 4 juillet 2008 sous le numéro 7431 de ses minutes ainsi que le 10 juillet 2008 sous le numéro 7438.

---

**CE-2008-1025-DEC    AUTORISATION    DE    SIGNATURE    /  
AUTORISATION    À    L'EXECUTION    DES  
TRAVAUX / GAZONNIÈRES BASTIEN ET FILS  
INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a convenu d'une entente avec le ministère des Transports du Québec pour permettre l'exécution de travaux reliés à l'élargissement du chemin Gascon, connu et désigné comme étant la route 337, à proximité du chemin Martin et en direction du secteur de La Plaine;

ATTENDU QUE ces travaux affectent certaines parcelles de terrains qui sont la propriété de Gazonnières Bastien et Fils inc., à savoir : une partie des lots 4 158 472, 4 158 474 et 4 158 476;

ATTENDU la signature par Gazonnières Bastien et Fils inc. en date du 15 octobre 2008 d'une *Autorisation à l'exécution des travaux* pour l'élargissement de la route 337, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'*Autorisation à l'exécution des travaux* à intervenir avec Gazonnières Bastien et Fils inc. par laquelle la Ville de Terrebonne est autorisée à effectuer des travaux d'élargissement sur les parties de lots mentionnées ci-dessus.

---

**CE-2008-1026-DEC    AUTORISATION    DE    SIGNATURE    /  
CONVENTION    ET    ACCEPTATION    DE  
L'INDEMNITÉ / VISONNIÈRE ST-LOUIS-DE-  
TERREBONNE    INC.    /    SERVITUDE    DE  
PASSAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé, par voie d'expropriation, pour l'acquisition d'une servitude de passage pour les fins de piste cyclable sur une partie du lot numéro 1 889 010 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 591,4 m<sup>2</sup>, ledit terrain étant démontré au plan préparé par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, et portant son numéro de dossier 16286;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une *Convention et acceptation de l'indemnité* signée par la partie expropriée pour un montant de 1 035\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec Visonnière St-Louis de Terrebonne inc., la *Convention et acceptation de l'indemnité* dans le dossier du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, portant le numéro SAI-M-114408-0603 pour l'acquisition d'une servitude de passage pour les fins de piste cyclable dans le cadre du tracé de la Trans-Terrebonne, le tout pour un montant de 1 035\$ à être pris à même les fonds du règlement numéro 411.

---

**CE-2008-1027-DEC    AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QU'il y a un manque de disponibilité de 50 000\$ pour le paiement des honoraires professionnels (1-02-140-00-412) de la Direction du greffe et affaires juridiques;

ATTENDU QUE d'autres factures sont à recevoir d'ici la fin de l'exercice financier;

ATTENDU QU'après discussion avec le trésorier, il y a lieu d'autoriser un transfert budgétaire à même les taxes immeubles publics (02-911-03-892);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 50 000\$ du poste taxes immeubles publics (02-911-03-892) au poste honoraires professionnels (1-02-140-00-412).

---

**CE-2008-1028-DEC    EXPROPRIATION / LES PLACEMENTS G.  
LAFERRIÈRE    INC.    /    DOSSIER  
ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 /  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-2008-  
924-REC**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2008-924-REC afin de recommander au Conseil l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie des lots numéros 3 358 474, 3 358 475 et 2 922 104 ;

ATTENDU QUE lesdits lots ont été modifiés et que ceux-ci sont devenus des lots distincts, à savoir : 4 178 104, 4 178 106 et 4 178 108 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-924-REC afin que l'expropriation porte sur les lots numéros 4 178 104, 4 178 106 et 4 178 108 du cadastre du Québec, lesdits lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 20197 de ses minutes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-924-REC soit et est modifiée afin de remplacer les parties de lots numéros 3 358 474, 3 358 475 et 2 922 104 du cadastre du Québec par les lots numéros **4 178 104, 4 178 106 et 4 178 108** du cadastre du Québec.

---

**CE-2008-1029-DEC    AUTORISATION    DE    SIGNATURE    /  
MAINLEVÉE / M. VICTOR HUPPÉ ET MME  
MICHELINE CRÊTE / LOT 1 945 883 / 2520,  
RUE DE L'ÎLE-DES-LYS**

ATTENDU QU'un avis d'hypothèque légale pour une réclamation de taxes foncières en faveur de la Ville de Terrebonne, à l'encontre des lots 194-38 et 195-13 du cadastre de la Paroisse de Lachenaie, reçu devant Me Daniel Champagne, avocat, le 6 juillet 2000, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 577207;

ATTENDU QUE les montants dus en ce qui concerne les lots 194-38 et 195-13 du cadastre de la Paroisse de Lachenaie ont été payés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la Ville de Terrebonne accorde mainlevée et consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie lui résultant de l'acte ci-dessus mentionné. La mainlevée préparée par Me André Lalonde, notaire, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée.

---

**CE-2008-1030-DEC    NOMINATION / TECHNICIENNE ANALYSTE  
D'AFFAIRES    /    DIRECTION    DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne analyste d'affaires à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer Mme Guylaine Cyr au poste de technicienne analyste d'affaires à la Direction des technologies de l'information à compter du 24 novembre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2008-1031-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CAPITAINE /  
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-294-DEC entérinant l'embauche de M. Érick Harnois à titre de Capitaine à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE M. Érick Harnois terminera sa période d'essai le 5 novembre 2008 ;

ATTENDU QUE M. Érick Harnois a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de rencontrer les exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que M. Érick Harnois soit et est confirmé au poste de Capitaine à la Direction de l'incendie.

---

**CE-2008-1032-DEC OFFRE DE SERVICES / MANDAT DE  
NÉGOCIATION / SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION  
LOCALE 2326 (BRIGADIERS ET  
BRIGADIÈRES SCOLAIRES)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., datée du 17 octobre 2008, pour un soutien professionnel dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (brigadiers et brigadières scolaires), le tout pour un montant n'excédant pas 22 059,80 (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0311 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1033-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT D'UNE  
TRAVERSE DE RUE / SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le remplacement d'une traverse de rue située entre le 1725 et le 1735, rue Charles-Aubert, secteur Lachenaie;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues le 17 septembre 2008, à savoir :

Sablière Jean Villeneuve	37 355,98\$
Excavation Sylvain Beauregard	56 123,71\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sablière Jean Villeneuve s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 octobre 2008 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SABLIÈRE JEAN VILLENEUVE**, datée du 15 septembre 2008, pour le remplacement d'une traverse de rue située entre le 1725 et 1735, rue Charles-Aubert, secteur Lachenaie, le tout pour un montant de 33 095\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 348. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0307 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1034-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET LIVRAISON  
DE PLAQUES DE NOM DE RUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et la livraison de plaques de nom de rues (SOU-2008-79);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 octobre 2008 à 11 h 01, à savoir :

Signotech inc.	56 210,66\$
Martech Signalisation inc.	60 640,63\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Signotech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SIGNOTECH INC.**, datée du 21 octobre 2008, pour la fourniture et la livraison de plaques de nom de rues, le tout pour un montant de 49 799,04\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0308 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1035-DEC PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE  
SOUMISSION SOU-2008-96 / SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN ET  
L'EXPLOITATION DES OUVRAGES  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA  
STATION D'ÉPURATION DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la firme NORDIKeau inc. a terminé, le 30 septembre 2008, un mandat d'exploitation de cinq (5) ans à la station d'épuration de Terrebonne ;

ATTENDU QU'une prolongation de deux (2) mois fut négociée avec la firme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux.

Que les documents suivants, à savoir le bordereau de soumission, les directives aux soumissionnaires, les critères d'évaluation, le cahier des charges générales ainsi que le cahier des charges spécifiques portant la mention SOU-2008-96 soient acceptés.

---

**CE-2008-1036-DEC PROLONGATION DU DÉLAI / PARC  
INDUSTRIEL 640 CÔTÉ EST / LOT 3 721 910 /  
RUE DES BÂTISSEURS / 9173-8211 QUÉBEC  
INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne autorisait la vente du lot 3 721 910 du cadastre du Québec en vertu de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-192-DEC ;

ATTENDU QUE le délai relatif à la clause d'obligation de construire stipulée au contrat est échu et que la Ville a le droit d'exiger la rétrocession dudit immeuble ;

ATTENDU QUE la compagnie 9173-8211 Québec inc. demande à la Ville de Terrebonne de prolonger à la fin mai 2009 le délai pour le début de la construction prévue à la clause 1.1 des conditions spéciales, faculté de rachat et clause résolutoire du 1<sup>er</sup> acte de vente, signé le 29 octobre 2007, conditions reconduites dans le 2<sup>e</sup> acte de vente afin de leur permettre de finaliser les négociations avec leur client potentiel qui est Laboratoires Choisy ltée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif accorde à la compagnie 9173-8211 Québec inc. la prolongation de délai jusqu'en mai 2009 afin de permettre à l'entreprise de finaliser ses négociations, obtenir son permis de construction et débiter la construction du bâtiment industriel, et ce, pour le début mai 2009, à défaut de quoi la Ville de Terrebonne exigera la rétrocession de l'immeuble, le tout conformément à la clause d'obligation de construire stipulée aux actes de vente publiés au bureau de la publicité des droits de Terrebonne sous les numéros 14 584 843 et 15 565 359.

---

**CE-2008-1037-REC    CESSION DE TERRAIN / MAISON DE SOINS  
PALLIATIFS / CHEMIN SAINT-CHARLES / LOT  
4 246 241**

ATTENDU QUE la Fondation du CSSSSL a tenu une campagne de collecte de fonds dans le but, entre autres choses, de construire une maison de soins palliatifs pour desservir le sud de Lanaudière ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette campagne de financement, la Ville de Terrebonne offre gratuitement à la Fondation un terrain d'une superficie de 7 845,4 m<sup>2</sup> évalué à 869 000\$ et situé sur le chemin Saint-Charles à Terrebonne, dans le secteur de Lachenaie, et portant le numéro de cadastre 4 246 241 ;

ATTENDU QUE les analyses de sol effectuées sur le terrain en question confirment la possibilité d'y construire le type d'édifice prévu pour le projet de la maison de soins palliatifs ;

ATTENDU QUE l'étude du niveau de bruit à cet endroit conclut que le niveau sonore observé se situe à un niveau comparable à celui observé couramment en milieu urbain ;

ATTENDU QUE selon la documentation consultée, la présence de lignes à haute tension situées à proximité du site et les champs électromagnétiques qui s'en dégagent ne présentent pas un risque pour les usagers de la maison de soins palliatifs ;

ATTENDU QU'une demande a été adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de procéder au déplacement d'un fossé pluvial situé sur le terrain en question et qu'il est absolument nécessaire de déplacer ledit fossé pour procéder à la construction de la maison de soins palliatifs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil la cession, par la Ville de Terrebonne, du lot numéro 4 246 241 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 845,4 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, à la Fondation du CSSSSL (organisme à but

non lucratif). Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse de cession présentée par la Fondation du CSSSSL, datée du 20 octobre 2008, soit et est acceptée, conditionnellement à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de l'approbation du règlement de zonage numéro 1001-056 par la MRC Les Moulins.

---

**CE-2008-1038-DEC    MAINLEVÉE / COMMISSION SCOLAIRE DES  
AFFLUENTS / PARC SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE le 26 mai 1976, la Ville de Terrebonne procédait à l'acquisition des lots numéros 127-79 et 127-68 de la paroisse de Terrebonne, le tout pour un montant de un (1\$) dollar ;

ATTENDU QUE ces lots sont maintenant connus et désignés comme étant le lot 2 443 064 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE l'article numéro 4 de l'acte de donation mentionne que ces terrains doivent être utilisés que pour fins publiques et communautaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, pour des motifs de sécurité de circulation, désire réaligner la rue Saint-Sacrement au nord du boulevard des Seigneurs et qu'à cet effet il y a lieu de demander la mainlevée de ladite clause sur la partie concernée par les travaux de réalignement de la rue Saint-Sacrement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service développement économique, que la Ville de Terrebonne demande à la Commission scolaire des Affluents la mainlevée de la clause numéro 4 mentionnée à la page 6 de l'acte de vente signé le 26 mai 1976 en autant seulement que soit visés les terrains situés à l'est du lot numéro 2 440 840 du cadastre du Québec (partie en vert et jaune du plan de M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, du 9 juin 2008 et déposé sous le numéro 23168 de ses minutes).

---

**CE-2008-1039-DEC    SOUMISSION / RELIURE DE VOLUMES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques (SOU-2008-98);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 septembre 2008 à 11 h 06, à savoir :

Les Reliures Caron & Létourneau ltée	34 543,14\$
Reliure Leduc inc.	40 488,26\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Reliures Caron & Létourneau ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 octobre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES RELIURES CARON & LÉTOURNEAU**, datée du 22 septembre 2008, pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques, le tout pour un montant de 30 603\$ (taxes en sus). À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0291 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1040-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT AU PARC GUILLEMETTE /  
LOT NUMÉRO 1**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 550-09-2007 adoptée le 10 septembre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour l'aménagement du parc Guillemette (programme 2007, lot numéro 1), en vertu du règlement d'emprunt numéro 356 ;

ATTENDU le certificat de réception provisoire des travaux présenté par la firme Nacev consultants inc. au montant de 31 693,84\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve le certificat de réception provisoire des travaux de la firme Nacev consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 31 693,84\$ (taxes en sus) à la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0312 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1041-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE  
SOCCER AU PARC DES VIGNOBLES / LOT  
NUMÉRO 4**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 552-09-2007 adoptée le 10 septembre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. pour la transformation de deux (2) terrains de soccer en un terrain de soccer combo au parc des Vignobles - aménagement des parcs, lot numéro 4, en vertu du règlement d'emprunt numéro 378 ;

ATTENDU le certificat de réception provisoire des travaux présenté par la firme Nacev consultants inc. au montant de 69 560,05\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve le certificat de réception provisoire des travaux de la firme Nacev consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 69 560,05\$ (taxes en sus) à la compagnie Pavage des Moulins inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 378. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0303 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1042-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---

Président

---

Secrétaire